

y a été proclamé. La création des taxes qui pèsent si lourdement sur les populations, pressurées en tous sens, paraît être la principale cause du soulèvement.

La tenue des terres en Sicile est dans le plus déplorable état et pire qu'en Irlande. Les terres se trouvent presque entièrement entre les mains de grands propriétaires qui vivent dans les villes. Ces propriétaires louent leurs terres à des individus appelés *Gabaletti*; ceux-ci les sous-louent à d'autres individus appelés *sous-Gabaletti*, et enfin ceux-ci les font cultiver par les paysans qu'ils pressurent d'une manière indigne. Les paysans n'ont généralement qu'un quart des produits bruts et tous les frais d'exploitation sont à leur charge. Ce système injuste n'engendre que la misère et, comme suite nécessaire, les désordres, les soulèvements et le brigandage.

En ce moment, l'Italie commence à expier bien cruellement la prise sacrilège de Rome et son ingratitude envers la France.

* * *

* * La session extraordinaire des chambres françaises s'est terminée le 20 décembre. C'est pendant cette session, (1) qu'a eu lieu l'horrible attentat anarchiste qui a failli causer la mort d'un grand nombre de personnes. D'une des galeries de la chambre des députés une bombe a été lancée sur le parquet où elle a fait explosion. Un grand nombre de députés et de spectateurs ont été blessés. Parmi eux se trouve M l'abbé Lemire le nouveau député de Hazebrouk. Après cet attentat les chambres ont voté des lois plus sévères contre les anarchistes. L'infâme auteur de cet attentat, *Vaillant*, a été condamné à mort hier par la cour d'Assises.

Dimanche dernier on a procédé aux élections sénatoriales. Il s'agissait de remplacer le tiers des sénateurs dont le mandat vient d'expirer. Les dépêches annoncent que les républicains ont remporté une grande victoire.

* * *

* * La clôture de la 3ème session de la 8ème législature de Québec a eu lieu lundi le 8 janvier courant. Cette session a duré deux mois et les débats ont été quelquefois très violents.

En diverses circonstances, notamment lorsqu'il s'est agi de l'asile des aliénés de Beauport, il y a eu antagonisme entre l'assemblée et le conseil législatif. Dans cette question de l'asile de Beauport, le conseil a refusé de ratifier le contrat intervenu entre le gouvernement et les propriétaires de l'asile. Et cependant ce contrat avait été ratifié à une grande majorité par l'assemblée législative.

(1) Le 9 décembre.